

Un nouveau service public de proximité à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de leurs aidants mais aussi des professionnels de santé, des établissements et services sanitaires ou médico-sociaux...

Née de la fusion entre les services de l'autonomie du Département, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) du haut et moyen pays, la Maison de l'Autonomie est un guichet unique ayant pour mission d'accompagner les Maralpains dans toutes les démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap.

Les Maisons de l'Autonomie s'adressent :

- Aux enfants de 0 à 18 ans en situation de handicap ;
- Aux adultes en situation de handicap ; • Aux personnes âgées dépendantes • Aux parents et aidants familiaux ;
- Aux professionnels : services et établissements médico-sociaux ou sanitaires, services tutélaires, professionnels de santé, collectivités locales, associations...

Ouverture des Maisons de l'Autonomie

Au total, ce sont 8 Maisons de l'Autonomie qui ouvrent leurs portes ce 2 mars aux quatre coins des Alpes-Maritimes : à Nice, Cagnes-sur-Mer, Breil-sur-Roya, Puget-Théniers, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Etienne-de-Tinée, Sospel et Roquebillière.

6 autres antennes ouvriront en 2023 à Grasse, Menton, Nice Lyautey et Nice Ouest, Antibes et Cannes afin d'offrir une réponse de proximité adaptée à chaque personne, tant sur la zone littorale que dans le moyen et le haut pays.

Ces Maisons assureront de nombreuses missions :

- Accueil et écoute des personnes ;
- Information et conseil sur les aides adaptées à leur situation ;
- Évaluation de leurs besoins, en tenant compte du projet de vie et de son évolution ;
- Aide à la constitution de dossiers de demande de prestations ;
- Instruction des demandes ;
- Prévention et forums sur le « bien-vieillir » dans les A-M ;
- Coordination avec les acteurs des territoires (mairies, CCAS).

Les missions des Maisons de l'Autonomie

Concrètement, elles pourront intervenir dans des domaines tels que :

- **Les aides sociales et fiscales** : les aides ménagères, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), l'aide sociale à domicile ou en hébergement, la scolarisation des enfants en situation de handicap, le transport adapté des élèves accompagnés, ou encore l'accès ou maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap...
- **Les services d'aide à la personne** : les aides et soins à domicile, le portage de repas, la téléassistance...
- **L'accès aux droits** : la protection juridique, le minimum vieillesse, l'adaptation du logement, l'accès aux aides techniques...
- **L'hébergement permanent ou temporaire** : les familles d'accueil pour les personnes âgées ou en situation de handicap, les résidences autonomie, l'EHPAD, les foyers pour adultes en situation de handicap, les structures d'accueil et d'accompagnement pour enfants...
- **Les aidants** : des conseils, du soutien et de l'accompagnement personnalisé, des groupes d'échanges.

Parallèlement, le Département met en place, pour ces Maisons de l'Autonomie, un numéro unique gratuit Allô MDA **0 805 56 60 06** et un site internet unique mda06.fr dont l'ouverture est prévue prochainement.

La Maison de l'Autonomie au sein de la Maison des Alpes-Maritimes, grand pôle médico-social du quartier du boulevard Paul-Montel à Nice

Le Département des Alpes-Maritimes mène une politique sociale solidaire et exemplaire depuis de nombreuses années et veille à pratiquer, dans le domaine médico-social, une politique de proximité adaptée aux attentes pour répondre à une exigence : la solidarité pour tous. Ainsi, **la Maison des Alpes-Maritimes du boulevard Paul-Montel** propose un éventail de services à destination des riverains :

- Action et aide sociale (MSD) ;
- Protection Maternelle et Infantile (fusion entre la PMI de la Californie et celle de Paul-Montel) ;
- Insertion / RSA (ETIC) ;

- Maison de l'Autonomie (MDPH et personnes âgées).

Charles Ange Ginésy : « Je suis très heureux d'inaugurer à Nice la plus importante Maison départementale de l'Autonomie de France. Ce lieu est une nouvelle pierre à l'édifice des solidarités humaines et territoriales que le Département des Alpes-Maritimes n'a de cesse de consolider au fil des ans. Nous agissons au quotidien pour le bien-être des Maralpins et cette Maison de l'Autonomie en est le témoin. Elle permet de réunir désormais en un même lieu l'ensemble des démarches liées à la perte d'autonomie et au handicap. Ce grand projet représente également un maillage territorial complet, afin d'offrir à tous une réponse adaptée, sur le littoral comme dans les territoires ruraux. En effet, 8 antennes ouvrent aujourd'hui leurs portes, dont la Maison mère du boulevard Paul-Montel, mais 6 autres viendront rapidement compléter le dispositif. Le Conseil départemental restera aux avant-postes pour prévenir la perte d'autonomie, permettre à chacune et chacun de vivre le plus longtemps et dans les meilleures conditions à son domicile, lutter contre l'isolement et renforcer le lien social. »

Éric Ciotti : « Il s'agit d'un moment privilégié où la collectivité départementale s'engage, encore une fois, pour les solidarités humaines. Le Département est pleinement mobilisé pour aider ceux qui souffrent en raison d'un handicap ou du grand âge. Je veux saluer l'engagement et le travail des agents de la direction des solidarités du Département des Alpes-Maritimes. Très rapidement, des maisons de l'autonomie verront le jour en différents points de la ville de Nice et de notre département. Notre objectif est de créer un lien permanent pour accueillir, échanger, écouter, avec proximité et humanité, ceux qui en ont le plus besoin. »

[Signaler un abus](#)

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)